

PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL

2018-2022



SOMMAIRE

PREAMBULE

- Nouveau PAQ, nouveaux enjeux ?

- Contexte national du plan d'action quinquennal

- Lien avec les textes réglementaires

- État des lieux

AXE 1 : Poursuivre la mise en oeuvre de nos missions fondamentales

- Connaître

- Protéger

- Gérer

- Valoriser, sensibiliser et informer

AXE 2 : Accompagner les politiques publiques

- Accompagner les porteurs de projets et les territoires

AXE 3 : Participer aux dynamiques de réseaux, de transmission des savoirs : Contribuer et bénéficier

- Développer les réseaux et partenariats

ORGANISER

- Adapter les modes d'organisation des structures

- Indicateurs globaux pour le suivi du PAQ

- Glossaire

Nouveau PAQ, nouveaux enjeux ?

« Nous avons le plaisir d'introduire par quelques mots ce Plan d'actions quinquennal commun aux Conservatoires d'espaces naturels du Nord/Pas-de-Calais et de Picardie. Nos conservatoires sont parmi les premiers à avoir été agréés (2012 côté picard et 2013 côté nordiste) par l'État et la Région. À l'aune de l'évaluation de nos premiers plans d'actions quinquennaux et dans le contexte de fusion des Régions, nous avons rapidement fait le choix de construire un projet commun. Vous constaterez que les objectifs que nous nous sommes fixés ne sont pas l'addition artificielle de deux stratégies différentes mais sont bel et bien le fruit d'une vision politique partagée et identique pour les Hauts-de-France. Il va de soi qu'un Plan d'actions quinquennal commun est une étape importante dans le processus de rapprochement de nos deux conservatoires. Il a permis dans son processus d'élaboration de mutualiser les réflexions, de mieux se connaître, de partager une ambition commune et de gommer certaines différences. Il est possible, si les conditions le permettent, que l'évaluation de ce nouveau Plan d'actions quinquennal (2018-2022) soit réalisée par une structure unique issue de la fusion des deux conservatoires actuels, structure qui aurait alors la charge de demander le renouvellement de l'agrément.

Les Conservatoires d'espaces naturels sont, à notre connaissance, les seules structures à bénéficier d'un agrément conjoint accordé par l'État et la Région Hauts de France. Cette spécificité traduit bien le travail de proximité assuré sur le terrain par nos associations le plus souvent à l'échelle régionale mais aussi en articulation avec les politiques nationales. Nos associations sont des outils reconnus par la loi pour la mise en œuvre et l'accompagnement des politiques publiques, du PLU au réseau Natura 2000. Cette dimension d'accompagnement s'est fortement développée ces dernières années et sera présente dans les 5 prochaines. Cela se traduira pour l'État et la Région par l'accompagnement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, du SRADDET, de la politique régionale en matière de biodiversité. Cela vaut aussi pour l'accompagnement des documents cadres de nombreux partenaires (XIème programme des Agences de l'eau, Schéma directeurs des espaces naturels sensibles de départements, projets de l'Agence française pour la biodiversité, chartes des Parcs naturels régionaux, SAGE, documents de planification des collectivités locales...). Une attention particulière sera ainsi apportée au développement des compétences des intercommunalités sur les questions de patrimoine naturel en lien avec la loi NOTRe et la compétence GEMAPI.

Autre axe que nous souhaitons mettre en exergue : le renforcement de l'assise citoyenne. Il s'agit dans les 5 prochaines années de passer un cap sur ce point. Structures associatives, les Conservatoires d'espaces naturels s'appuient d'ores et déjà sur des réseaux de bénévoles et d'adhérents investis mais un manque de visibilité, une forme de modestie sur la valorisation de nos savoirs faire et savoirs être nous laissent des marges de progrès pour développer non seulement notre base adhérente mais aussi pour renforcer le bénévolat au sein de nos structures. Il s'agit aussi de s'appuyer sur les coopérations avec tous les acteurs agissant pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine géologique, et les usagers.

Nous avons également fait le choix de continuer à renforcer le réseau de sites préservés. Intervenant sur plus de 400 sites dont 350 en maîtrise foncière et d'usage maillant le territoire régional, la question est légitime dans la mesure où les moyens dont nous bénéficions, au mieux stagnent voire régressent. Toutefois, la maîtrise foncière et d'usage d'espaces naturels vise à assurer leur pérennité, garantissant leur vocation et doit rester un cœur de cible prioritaire. Pour cela, une stratégie patrimoniale renouvelée permettra de mieux cibler les enjeux et sites d'intervention. Il est clair que sans moyens supplémentaires les opérations de restauration, de gestion, d'amélioration de la connaissance seront plus mesurées ou plus étalées dans le temps. Le renforcement du réseau de sites vise notamment à mieux préserver les fonctionnalités et trames et aussi à permettre aux habitants de la Région d'avoir un accès de proximité à leur nature.

Ce nouveau Plan d'actions quinquennal porte une ambition renouvelée pour les Hauts-de-France dans des contextes institutionnels en perpétuel mouvement et aussi dans des périodes de changements globaux très impactants (changements climatiques, perte majeure de biodiversité) sources d'incertitudes et d'interrogations multiples. Forts de leur capacité d'adaptation et de résilience, les Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France continueront d'agir dans l'intérêt général pour connaître, protéger, gérer, valoriser le patrimoine naturel et accompagner tout acteur qui souhaite s'investir dans le domaine. Nous vous donnons rendez-vous dans 5 ans pour évaluer le chemin parcouru. >>

Christophe Lepine

Président de l'association des Conservatoires d'espaces naturels Hauts-de-France

Président du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie



Luc Barbier

Vice-Président de l'association des Conservatoires d'espaces naturels Hauts-de-France

Président du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais



Contexte national du Plan d'actions quinquennal

La loi Grenelle 2 prévoit que l'État et le Conseil Régional peuvent agréer les Conservatoires d'espaces naturels pour 10 ans renouvelables. Le Décret du 7 octobre 2011 pris pour application de cette disposition et complété par un Arrêté ministériel du même jour, vient préciser les conditions et modalités de cet agrément.

L'agrément est délivré pour une durée de dix ans par le Préfet de région et le Président du Conseil régional (pour le cas de la Corse par le président du conseil exécutif), aux Conservatoires d'espaces naturels membres de la Fédération. L'agrément est en particulier fondé sur un plan quinquennal (plan à renouveler pour les 5 années suivantes) comportant les principales actions que le Conservatoire engagera sur 5 ans. L'agrément confirme l'obligation de réaliser un plan de gestion validé scientifiquement pour chaque site dont le Conservatoire a la responsabilité.

Dans un communiqué du 11 octobre 2011 Madame Nathalie Kosciusko Morizet, ministre de l'Écologie, affirme que *«L'engagement des Conservatoires d'espaces naturels dans la préservation des milieux naturels n'est plus à démontrer. L'agrément permettra une meilleure lisibilité de leurs actions, une évaluation des résultats et encadrera la participation des Conservatoires à l'inventaire national du patrimoine naturel. Il constitue une reconnaissance de la maturité de ce réseau de partenaires indispensable à l'État et aux Régions pour atteindre l'objectif national de restauration de la biodiversité»*.

Le décret et l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 précisent les modalités d'accès à l'agrément des conservatoires par l'Etat et la Région et en particulier la nécessité d'élaborer un « Plan d'actions quinquennal » (PAQ) par lequel le Conservatoire *« détermine, par priorités, les actions »* qu'il *« se propose de mener à bien »*.

Le «PAQ» est un document stratégique élaboré en concertation avec les partenaires. Il permet de visualiser les orientations du Conservatoire dans les 5 premières années de l'agrément et leurs contributions aux politiques publiques.

Lors de l'élaboration du décret, il a été convenu que le PAQ autorise une réelle souplesse dans la manière d'atteindre les objectifs.

Lien avec les textes réglementaires

Loi de programmation « Grenelle I »

L'article 24 de la « Loi Grenelle I » annonce une « reconnaissance spécifique de l'action des Conservatoires d'espaces naturels ».

Loi « Grenelle II »

Le code de l'environnement intègre l'article L.414 11, (en référence à l'article 129 de la Loi « Grenelle II » qui :

- décrit l'action des Conservatoires,
- intègre la possibilité d'un agrément conjoint État et Région,
- précise que la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels regroupe l'ensemble des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en oeuvre de leurs missions.

Décret

Par le décret du 7 octobre 2014

- Le «PAQ» fait partie intégrante de la demande d'agrément (L.26 27),
- L'agrément vaut approbation du «PAQ» (L.33 et 207),
- Le «PAQ» précise les conditions de réalisation du plan de gestion (L.42 43),
- Le Conservatoire agréé communique au Préfet et à la Région annuellement un rapport de ses activités de l'année au regard du «PAQ» (L.56 57),
- Le «PAQ» doit être manifestement respecté sous peine de retrait de l'agrément (L.18 20).

Arrêté ministériel

Par l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011, le «PAQ»

- Détermine, par priorité, les projets que se propose de mener à bien le Conservatoire sur les 5 premières années de l'agrément (L.105 106),
- Doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement (L.107).

Indique les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national du patrimoine naturel sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée (L.109 110)

- Peut préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'État et au Conseil régional (L.113 114),
- Peut prévoir l'acquisition de Zones humides avec les Agences de l'Eau (L.116 117)
- Prévoit la réalisation et la mise en oeuvre de plans de gestion (L.119 120) sur les sites constitués d'un ensemble cohérent de parcelles dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion.

- Doit être évalué par le conseil scientifique du Conservatoire avant son terme (année 5) (L.195 197). Cette évaluation et le nouveau «PAQ» sont transmis au Préfet pour 2ème moitié de l'agrément de 10 ans.
- Cette évaluation du «PAQ» 1 et le projet de «PAQ» 2 font l'objet d'un avis du CSRPN sur demande du Préfet (L.199 201). Ils sont complétés, le cas échéant, après cet avis.
- Le «PAQ» 2 fait l'objet d'une approbation dans les six mois suivant l'avis du CSRPN (intégrant le cas échéant les modifications issues de cet avis). (L.214 215).
- À défaut l'agrément est retiré sur décision motivée (L.209 217).



Forêt de Compiègne - Commune de Saint-Jean-aux-Bois - © Jean-Hervé Yvinec

État des lieux

Le Plan d'Actions Quinquennal des Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France s'inscrit dans le cadre stratégique rappelé préalablement.

Il est également rédigé en cohérence avec les conventions pluriannuelles d'objectifs contractées avec l'État et la Région, mais aussi nos autres grands partenaires financiers (Départements, Agence de l'eau...). Toutes les actions des Conservatoires convergent vers une finalité fondatrice : la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques, géologiques et paysagères de la région Hauts-de-France afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité.

Il permet de dresser un état des lieux de nos orientations ainsi que les perspectives d'évolution durant les 5 prochaines années. Ce plan devant faire l'objet d'une évaluation, chaque objectif est de ce fait doté d'indicateurs. Bien évidemment, ce nouveau PAQ s'appuie largement sur les résultats de l'évaluation des 2 précédents. La structure de ce Plan d'action est conforme au « Plan type » proposé par notre Fédération et appliqué par chacun des 2 CEN sur le quinquennat précédent.

Il se compose de 3 Axes structurants :

1. Connaissance, protection, gestion, valorisation s'appuyant sur le réseau de sites CEN
2. Accompagnement des politiques publiques
3. Participation aux dynamiques de réseaux et développement des partenariats



Vipère péliade - © CEN - T.Cheyrezy

EN QUELQUES CHIFFRES

LA BIODIVERSITE SUR NOS SITES :

450564

données scientifiques produites au
1er décembre 2017

1689	Espèces de plantes sur les sites CEN	59	Espèces de mammifères
338	Espèces de mousse	960	Espèces de papillons
247	Espèces d'oiseaux	56	Espèces de libellules
17	Espèces d'amphibiens	46	Espèces de criquets/sauterelles
9	Espèces de reptiles		

407

sites en intervention
soit

14514

hectares

334

sites en maîtrise foncière
et/ou d'usage

soit

7433

hectares

27

réserves naturelles
gérées ou co-gérées

Près de
100

chantiers participatifs par an
rassemblent

PLUSIEURS CENTAINES

de participants

Plus de
170

chantiers commandés par an auprès
d'**UNE VINGTAINE**

de structures d'insertion
et d'entreprises privées.

141

exploitants agricoles partenaires

130

sites

1555

hectares

**PLUSIEURS CENTAINES
DE MILLIERS**

de visiteurs par an sur l'ensemble
de nos sites ouverts au public

140 à 150

animations scolaires par an
pour plus de:

3500

élèves sensibilisés

Plus de
200

animations grand public pour environ

5000

participants par an

1500

adhérents au 1er décembre 2017

62

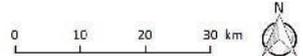
conservateurs bénévoles
au 01/12/17

Types de milieux gérés par les Conservatoires d'espaces naturels de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais



Types de milieux dominants

- | | |
|--------------------------|---------------------------------|
| ○ autres | ● landes, fruticées et prairies |
| ● écosystèmes alluviaux | ● milieux artificialisés |
| ● écosystèmes aquatiques | ● milieux variés |
| ● écosystèmes forestiers | ● pelouses sèches |
| ● gîtes à chiroptères | ● sites géologiques |
| | ● tourbières et marais |



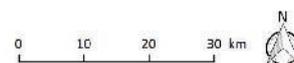
Fond de carte : BD TOPO® © IGN Paris 2017 / reproduction interdite
 Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie 13/12/2017

Maitrise foncière et d'usage des sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais



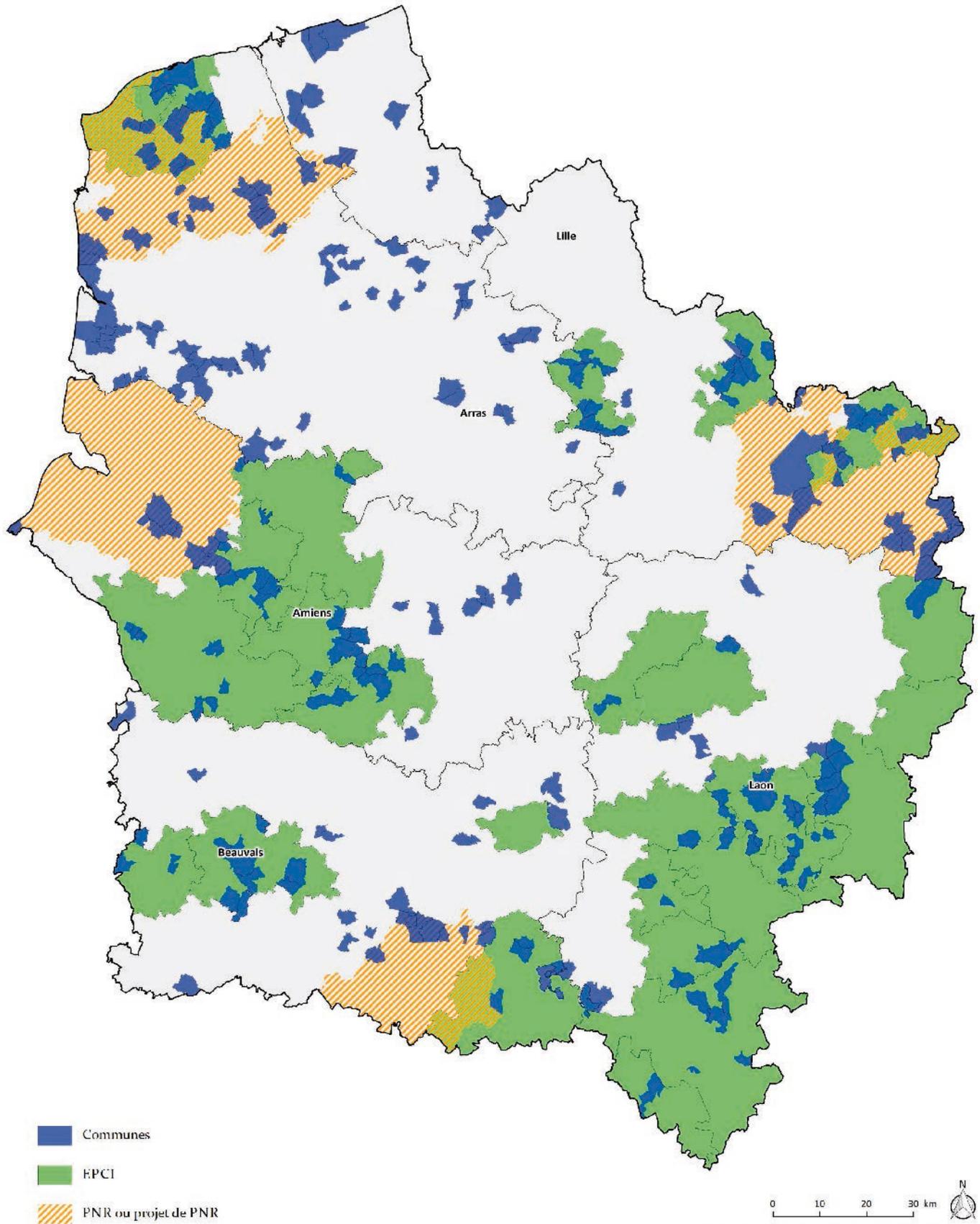
Types de maîtrise foncière et d'usage dominant

- Acquisition
- Bail emphytéotique
- Bail civil / Bail rural
- Bail sous scing privé
- Prêt à usage
- Convention de gestion
- Convention d'assistance



Fond de carte : BD TOPO® © IGN Paris 2017 / reproduction interdite
Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie 13/12/2017

Collectivités locales partenaires des Conservatoires d'espaces naturels de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais



Fond de carte : BD CARTE® © IGN Paris 2016 Reproduction interdite
Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie 19/12/2017

AXE 1 :

**Poursuivre la mise en oeuvre
de nos missions fondamentales**



Premier item des 4 axes bien connus « Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser », la connaissance du patrimoine naturel régional, du fonctionnement des écosystèmes de manière plus générale, est une mission indispensable à la bonne mise en œuvre de l'ensemble des missions des Conservatoires d'espaces naturels. Elle permet de prioriser les actions de préservation (maîtrise foncière et d'usage), de suivre les effets des programmes de restauration et d'entretien des milieux ou encore d'avoir un outil de suivi des effets des changements climatiques. C'est également le matériau de base pour la valorisation auprès du public et une source d'expertise pour l'accompagnement des politiques publiques.

En collaboration avec des structures plus spécialisées sur tel ou tel volet du patrimoine naturel, notamment en charge des plateformes régionales naturalistes, les Conservatoires d'espaces naturels ont développé une véritable expertise sur de nombreux groupes d'espèces. Cela permet une bonne prise en compte des interactions biologiques et écologiques à l'échelle des écosystèmes, sans oublier le volet géologique pour lequel les CEN sont fortement impliqués (animation de l'IRPG, de la CRPG...).

Il faut noter plus particulièrement dans ce domaine d'action l'animation de notre conseil scientifique et technique, source d'avis circonstanciés assurant une assise scientifique élargie. D'ores et déjà dans le cadre de la réflexion engagée pour la construction de ce PAQ commun aux deux CEN il a été décidé de fusionner les conseils scientifiques dans un objectif de cohérence des réflexions et de l'action à l'échelle régionale, effective depuis octobre 2017.

L'évaluation des précédents plans d'actions quinquennaux montre l'étendue des actions mises en œuvre, autour notamment des points suivants :

- La réalisation de plans de gestion et leur évaluation sur la quasi-totalité des sites gérés, préalablement à la mise en œuvre des opérations de gestion.
- La recherche et le développement de protocoles de suivis adaptés à l'évaluation des travaux de gestion et d'entretien des milieux.
- La mise en œuvre de suivis de références pour évaluer l'évolution de l'état de conservation du patrimoine naturel (milieux, communautés d'espèces, espèces menacées ou témoins...).
- Le développement de collaborations avec des partenaires techniques et scientifiques, et des compétences interne, pour renforcer l'expertise sur de nombreux groupes floristiques, faunistiques et fongiques.
- La réalisation d'études, de plans d'actions espèces ou milieux, permettant un renforcement des actions menées à l'échelle des sites gérés. De nombreuses contributions régionales ou territoriales ont été réalisées.

- Une importante (mais peut-être trop discrète) activité en matière de publications scientifiques et techniques, ainsi que dans de nombreux colloques et séminaires.
- Enfin, les Conservatoires ont développé (ou utilisent) des outils de base de données adaptés à la fois à la capitalisation de leurs données (pas seulement naturalistes mais également foncières, de gestion...) et à une contribution active aux bases régionales et nationales.

La nouvelle échelle régionale pour le renouvellement du PAQ va nécessiter la mise à jour d'un certain nombre de référentiels régionaux mais sans bouleverser l'activité des CEN, les grands milieux et donc les enjeux écologiques étant assez similaires dans les deux anciennes régions. Les pressions y sont cependant assez différentes, l'urbanisation et l'industrialisation étant plus fortes dans les deux départements du versant nord (plus à la marge sur le versant sud), l'agriculture contribuant plus à l'économie sur le versant sud.

Les actions se déclineront sur 8 axes :

La première pierre à l'édifice nouveau sera la construction d'une stratégie patrimoniale adaptée aux différentes échelles territoriales (déclinée ensuite en une stratégie d'intervention incluant les enjeux nationaux et régionaux). Elle est en cours d'élaboration dans le cadre d'un travail mené avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et les partenaires techniques régionaux, sur la base des connaissances régionales acquises et des politiques de protection mises en œuvre.

Le second axe de travail est relatif au développement de la connaissance des espèces, des milieux et de leurs fonctionnalités pour la conservation à des échelles territoriales cohérentes notamment à l'échelle régionale ou de bassin. La connaissance du territoire régional, de l'évolution des milieux et des impacts à cette échelle reste un élément important de l'action des CEN.

Les Conservatoires d'espaces naturels poursuivront bien sûr le suivi des sites et de leur gestion et mettront notamment leurs outils de suivis en commun, voire en développeront de nouveaux afin d'améliorer leur efficacité dans un environnement budgétaire contraint. Le travail à l'échelle de réseaux de sites, permettant la prise en compte des effets de trame sera encore renforcé.

Un axe nouveau par rapport aux PAQ précédents a été identifié autour de la question de la prise en compte des changements climatiques. Il s'agit ici de s'appuyer sur un réseau de 400 sites, des suivis réguliers, pour contribuer aux évaluations des effets des changements climatiques et du rôle des espaces naturels préservés dans leur atténuation.

Concernant la question des plans de gestion, au-delà de l'objectif d'avoir une méthodologie partagée à l'échelle des Hauts-de-France, les plans de gestion multi-sites seront développés notamment dans une perspective de prise en compte des trames écologiques. En outre, des réflexions seront menées pour développer des outils nouveaux que ce soit des documents d'orientation de gestion à des échelles territoriales plus

larges ou des versions pédagogiques des plans de gestion. Sur certains sites simples et à enjeux plus faibles, il sera recherché une simplification des plans de gestion.

Le 6^{ème} axe de travail concerne la mise en commun des typologies de références utilisées pour la capitalisation des données afin de pouvoir produire des indicateurs consolidés à l'échelle régionale. Selon son intérêt pratique il pourra aboutir à la constitution d'une base de données régionale partagée.

Le partage des connaissances et des données à travers la contribution au SINP régional, la contribution à un observatoire régional, la production de publications scientifiques et techniques, les collaborations avec les partenaires naturalistes ou les structures de recherche restera une priorité, tout comme le maintien voire le renforcement et la diversification des compétences interne.





Vipère péliade (*Vipera berus*)

© G.Rey



Anémone pulsaille (*Pulsatilla vulgaris*)

CC Wikicommons



Bombus hypnorum (*Bombus hypnorum*)

© C.Seigneur



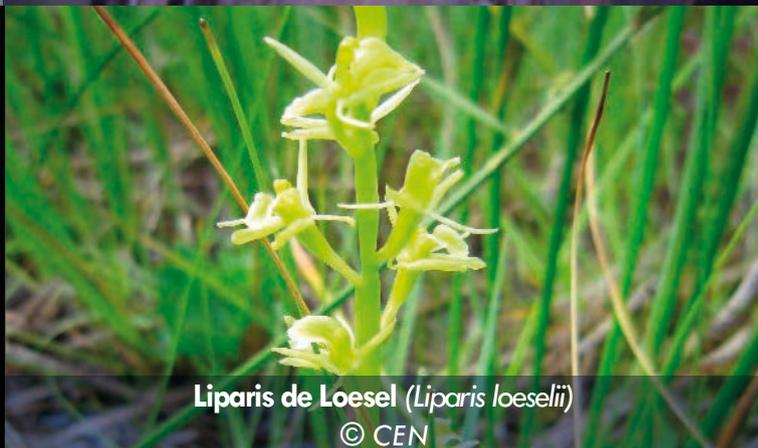
Grand rhinophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

© F.Schwaab



Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

CC Wikicommons



Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)

© CEN



Bourdon des champs (*Bombus pascuorum*)

© Colette Seigner



Grenouille des champs (*Rana arvalis*)

© T.Cheyrezy



Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)

© David Frimin



Phalène sagittée (*Gagitodes sagittata*)

© Lionel Taurand

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Finaliser la stratégie patrimoniale		Stratégie patrimoniale validée
Développer la connaissance des espèces et milieux et de leurs fonctionnalités pour la conservation à des échelles territoriales cohérentes notamment à l'échelle régionale ou de bassin	Poursuivre et développer à l'échelle Hauts-de-France les plans d'actions espèces et milieux (initiative Etat, région ou CEN) ou y contribuer.	Liste des plans d'actions réalisés, actualisés, mis en œuvre
	Coordonner l'actualisation permanente des ZNIEFF.	Nombre znieff créées, actualisées,
	Poursuivre le développement, la contribution et la mise en place de suivis et d'indicateurs biodiversité et de fonctionnalités écologiques	Nombre et liste d'indicateurs structurés et de suivis coordonnés
	Poursuivre et développer à l'échelle Hauts de France l'IRPG et le PA Géologie	Nombre fiches IRPG créées, actualisées, disparues Evaluation du PA
	Elaborer une stratégie d'acquisition de la connaissance	Stratégie élaborée
	Impulser le développement de nouveaux indicateurs de patrimonialité applicables sur site	Nouvelles références utilisées pour prioriser les enjeux
Poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité des suivis de sites, notamment par le biais de l'utilisation de protocoles communs	Poursuivre la démarche d'amélioration des suivis de sites : programmation et qualité de l'information	Outils créés Protocoles communs formalisés et mis en œuvre
Contribuer à des programmes de mesure des effets des changements climatiques		Nombre de contribution dans les programmes

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Consolider les outils et méthodes en matière de connaissance et suivis à l'échelle des 2 CEN	Mettre en oeuvre une méthodologie commune des plans de gestion et de leur évaluation	Méthode commune avec documents types déclinés
	Poursuivre la rédaction de plans de gestion multi-sites	Nombre PDG et sites concernés
	Mettre en place des notices de gestion sur les sites à enjeux moindres	Nombre de notices élaboré et sites concernés
	Faire évoluer l'outil plan de gestion selon l'échelle de travail et le public	Si pertinent, élaboration d'une maquette type et nombre de documents élaborés Document ou fiche type élaboré
	Mutualiser les développements de nouveaux outils scientifiques et techniques	Liste d'outils créés ou mutualisés
Rendre inter-opérables les BD existantes et les outils de consultation	Adopter des typologies communes	Liste des typologies mutualisées
	Etre en capacité à terme de produire un tableau de bord commun aux deux structures	Liste des indicateurs produits à l'échelle des deux CEN
	Etre en capacité de répondre à des demandes de données brutes à l'échelle des deux CEN	Nombre, liste des sollicitations traitées, nombre de données échangées
	Disposer d'un outil commun de restitution (type intranet) permettant l'accès au tableau de bord commun	Oui/Non Etat d'avancement du projet
Partager les données et diffuser les connaissances afin d'améliorer la prise en compte du patrimoine naturel de l'échelle locale aux échelles supra-nationales	Contribuer à la valorisation de la connaissance dans le cadre du schéma de gouvernance proposé par les instances régionales (DREAL, Conseil régional)	Contributions apportées
	Contribuer au SINP Régional dans le cadre du schéma de gouvernance proposé par les instances régionales (DREAL, Conseil régional)	Nombre de données échangées
	Développer une politique de valorisation des résultats techniques et scientifiques.	Temps prévu / effectif Publications réalisées
	Consolider les liens avec les structures naturalistes et scientifiques	Projets partagés
Poursuivre le développement des compétences	Elargir et renforcer les champs de compétences en terme d'expertises (taxinomiques, abiotiques, paysages, statistiques, etc.)	Temps de formation dédié Thématiques
	Favoriser la transmission et l'échange des compétences inter, intra CEN et autres acteurs	Cas concrets organisés
	Identifier des référents thématiques (y compris bénévoles)	Liste

Protéger



La mission de protection, qui se matérialise en premier lieu par la maîtrise foncière et d'usage, est centrale dans l'activité des Conservatoires d'espaces naturels. Ces derniers sont nés notamment de ce désir de préserver des espaces terrestres comme pouvait le faire le Conservatoire du Littoral sur les espaces côtiers. Les Conservatoires d'espaces naturels utilisent pour cela toute une gamme d'outils adaptée au contexte local : acquisition, bail emphytéotique, bail civil, prêt à usage, convention de gestion, convention d'assistance à la gestion (assistance à maîtrise d'ouvrage). En parallèle ils sont aussi force de proposition pour soutenir la mise en œuvre d'outils réglementaires (Réserve naturelle, Arrêté de protection de biotope) ou de labellisation (Ramsar, Parc naturel régional), autant d'outils adaptables aux enjeux des territoires et pouvant servir leur développement.

Cette mission permettant de pérenniser la vocation d'espaces naturels des sites d'intervention prend tout son sens dans la Région Hauts-de-France dont les milieux naturels sont soumis à de fortes pressions. L'occupation du sol est majoritairement agricole, le taux d'urbanisation est important, la fragmentation également. La consommation d'espaces (agricoles et/ou naturels) reste d'actualité. Le constat justifie d'autant plus le rôle des Conservatoires pour la préservation des cœurs de nature, la création de réseaux de sites pour préserver les fonctionnalités et ne pas perdre des maillons essentiels de notre patrimoine.

Le choix des sites d'intervention, bien que dépendant en partie des opportunités locales, est dicté, d'une part, par une stratégie de préservation du patrimoine naturel le plus menacé. Cette stratégie permet par ailleurs la préservation d'un ensemble d'espèces communes concourant au fonctionnement écologique des milieux et à la lutte contre les effets des changements climatiques. D'autre part, les interventions visent également une cohérence d'action avec les autres acteurs. Du fait de la parenté écologique des deux versants de la région Hauts-de-France, les deux Conservatoires d'espaces naturels se sont concentrés sur des milieux similaires : milieux tourbeux alcalins (pour lesquels la région a une responsabilité nationale voire européenne toute particulière du fait des surfaces encore présentes), pelouses calcicoles, vallées inondables, gîtes à chauves-souris, landes (plus sur le versant sud du fait de leur répartition), terrils (inversement). Par contre, des partenariats différents avec les Départements (en charge de la politique Espaces Naturels Sensibles) ont entraîné un développement différent dans l'ampleur de l'intervention sur le territoire, plus forte sur le versant sud. Le patrimoine géologique est également pris en compte, de façon plus ancienne sur le versant nord où le Conservatoire a développé la maîtrise de certains sites dans l'objectif premier de préservation de celui-ci. Le développement de réseaux de sites cohérents écologiquement, permettant l'expression

des trames (éventuellement par l'intervention sur d'autres politiques comme les MAE ou Natura 2000) est également devenu un élément important.

Au cours des 5 dernières années, la progression en nombre de sites gérés et en surface (y compris par extension de sites) et le renforcement de la contractualisation (transformation de convention en bail) ont été importants (+85 sites et +1526 hectares en 5 ans). Les Conservatoires se sont investis pour la création de réserves naturelles régionales (gèrent ou co-gèrent 23 des 32 RNR des Hauts-de-France) et ont également été à l'origine de la création d'APB (1 en Picardie sur les 5 ans).

Les partenariats avec les agences de l'eau ont permis des acquisitions en zone humide, contribuant, au même titre que le Conservatoire du littoral, à l'atteinte des objectifs nationaux de 20 000 ha de ZH acquises dans le cadre du 10^{ème} programme.

Le Fonds de dotation des CEN, nouvel outil créé par le réseau des conservatoires en 2011 permet désormais de recevoir dons et legs et de rendre inaliénables les terrains concernés. Il a commencé à être utilisé pour 2 donations dans le cadre de la compensation écologique. Ce domaine de la compensation a connu d'ailleurs un fort développement d'activités, dans le respect de la charte éthique nationale des conservatoires, dans l'objectif d'apporter une plus-value en matière de pérennisation du foncier préservé et d'expertise en matière de gestion à long terme.

Des partenariats avec d'autres acteurs fonciers se sont renforcés : convention avec l'EPF du Nord Pas-de-Calais, entrée au CA de la SAFER.

Les milieux forestiers ont fait également l'objet d'une attention accrue depuis le premier plan d'actions quinquennal car des menaces non négligeables pèsent sur les plus fragiles (forêts tourbeuses) ou les plus rares (forêts naturelles anciennes).

Dans le cadre du nouveau PAQ les objectifs des précédents seront renouvelés. Les évolutions portent sur :

- La révision de la stratégie d'intervention foncière (maîtrise foncière et d'usage), à mettre en lien avec la stratégie patrimoniale elle-même renouvelée, en mettant en place des démarches proactives, en lien avec les différents partenaires fonciers (départements, communes, EPF, SAFER...).
- Le cadrage accru de l'intervention sur les mesures compensatoires dans l'objectif de sécuriser et pérenniser ces mesures au travers de la maîtrise foncière par les CEN.
- La poursuite de la mobilisation des outils réglementaires quand cela est pertinent et notamment tester le nouvel outil que représentent les obligations réelles environnementales créées par la loi pour la reconquête de la biodiversité et des paysages.
- Favoriser la labellisation des sites par l'accompagnement des démarches territoriales.



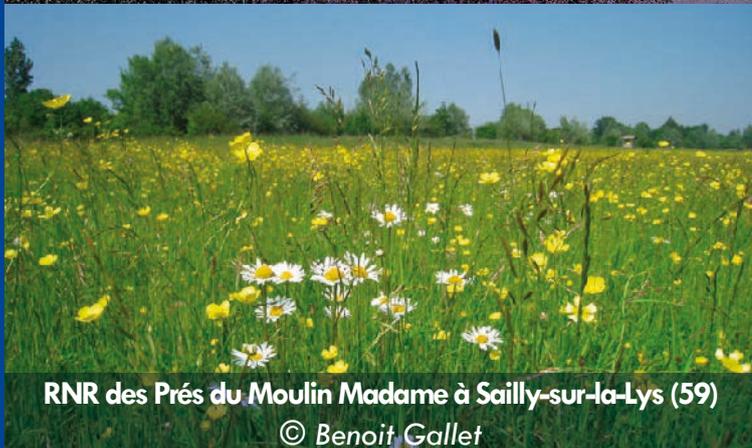
La Hottée du diable à Coincy (02)

© David Frimin



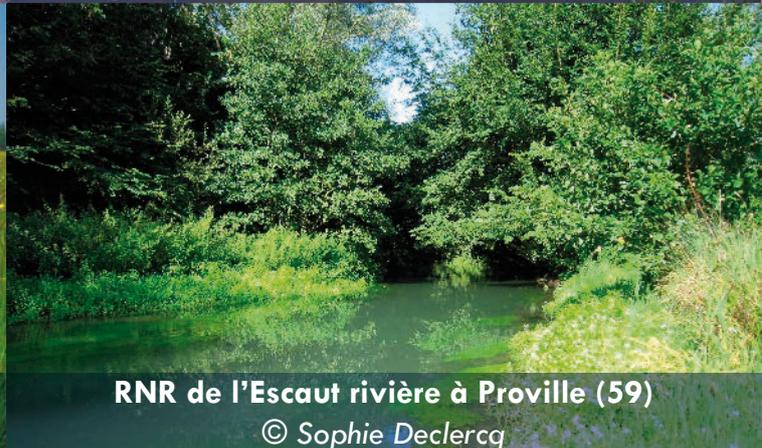
L'Étang de la logette à Beuvarde (02)

© Adrien Messean



RNR des Prés du Moulin Madame à Sailly-sur-la-Lys (59)

© Benoit Gallet



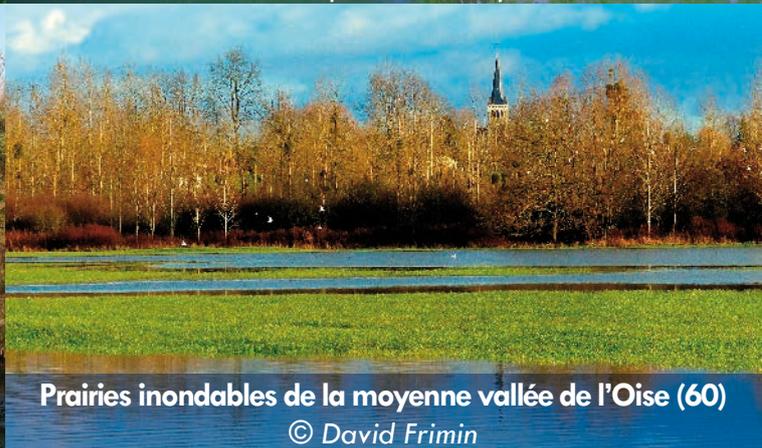
RNR de l'Escaut rivière à Proville (59)

© Sophie Declercq



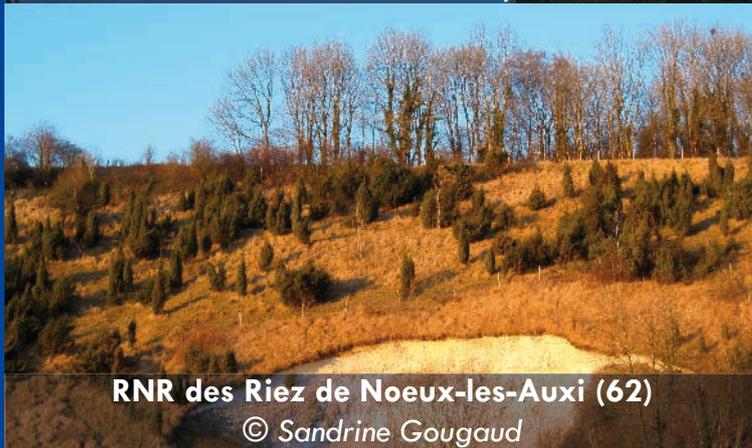
Le Marais de Bourneville à Marolles (60)

© Richard Monnehay



Prairies inondables de la moyenne vallée de l'Oise (60)

© David Frimin



RNR des Riez de Noeux-les-Auxi (62)

© Sandrine Gougaut



Bois de la Louvière à Lapugnoy (62)

© Eric Dewever



La Montagne de Frise (80)

© Richard Monnehay



Marais des Cavins à Bourdon (80)

© Richard Monnehay

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie de maîtrise foncière et d'usage s'appuyant sur la stratégie patrimoniale et en cohérence avec les démarches des autres acteurs, permettant de développer le réseau de sites préservés	Poursuivre et mutualiser les partenariats avec les acteurs fonciers (CELRL, SAFER, EPF, Départements...)	Nombre de conventions et liste des partenaires
	Renforcer les liens avec les collectivités locales pour favoriser la mise en oeuvre de la maîtrise foncière et d'usage pour des projets de conservation	Nombre de conventions et liste des partenaires
	Poursuivre la contractualisation de nouveaux sites en prenant en considération les capacités de gestion des acteurs locaux et des CEN	Nombre de sites et surface concernée
	Mettre en place une démarche proactive sur les zones identifiées comme prioritaires dans la Stratégie patrimoniale	Liste annuelle de sites
	Assurer le renouvellement des contractualisations en visant leur renforcement (durée, outil, périmètre)	Nombre de sites, surface concernée et mode de renforcement
	Transférer une partie du foncier des CEN pour permettre la création de la Fondation du réseau des CEN	Nombre de sites, surface concernée et valeur transférée
	Améliorer la procédure interne pour les nouveaux sites (en Nord/Pas-de-Calais) et poursuivre la mise en commun des référentiels et des outils entre les deux CEN	Référentiels élaborés
Sécuriser et pérenniser les mesures compensatoires au travers de la Maitrise foncière par les CEN	Etablir une stratégie commune sur la séquence ERC	Stratégie rédigée
	Renforcer la coordination avec les autorités compétentes	Nbr de rencontres, Prise en compte de la doctrine CEN par les services de l'Etat
	S'impliquer le cas échéant dans les expérimentations de sites de compensation	Nombre de sites concernés et nature de l'expérimentation
	Poursuivre nos missions d'information (notes des possibles) dans le cadre des mesures compensatoires	Notes rédigées
Améliorer la capitalisation des données foncières	Finaliser ou améliorer la BDD foncier (jusqu'à la parcelle)	Outil opérationnel

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Mobiliser les outils réglementaires pour renforcer le cas échéant la pérennité de la protection des sites	Etre force de proposition pour la création de nouvelles Réserves naturelles, sites classés, sites inscrits ou APPB	Nombre de sites concernés et nature de la protection
	Tester le dispositif ORE	Nombre d'expérimentations et résultats
Favoriser la labellisation des sites	Etre force de proposition ou accompagner ce type de classements : ex : sites RAMSAR, PNR, etc.	Nombre de sites accompagnés
Assurer la surveillance sur les Réserves naturelles	Poursuivre et mutualiser les partenariats avec la police de l'environnement (AFB, ONCFS)	Existence de conventions de partenariat (et nombre d'opérations menées en commun)
	Assurer une présence régulière et suffisante sur les sites classés	Temps spécifique dédié à la surveillance
	Développer les relations avec les DISEN ou les MISEN	Nombre de réunions avec DISEN ou MISEN ou nombre de contributions



Le patrimoine naturel de la Région Hauts-de-France est pour l'essentiel l'héritage de modes d'exploitation des ressources naturelles par différentes activités humaines (pastoralisme, activité de tourbage...), qui ont connu plus ou moins récemment des évolutions défavorables au maintien de certains éléments de biodiversité et qui pour certaines ont disparu. La région à travers son histoire et son passé industriel est également maillée de sites artificiels devenus aujourd'hui des espaces reconquis par la nature (terrils, sites militaires, terrains de dépôt, anciennes carrières...).

La conservation et la restauration du patrimoine naturel nécessitent donc dans de nombreux cas et dans le contexte socio-économique actuel, une gestion anthropique active et adaptée pour maintenir le patrimoine existant mais aussi pour le restaurer. Pour autant, dans certains cas une bonne gestion passe aussi par le fait de laisser un site en « libre évolution » sans autre intervention que de suivre l'évolution naturelle des milieux et des espèces.

Fort de leur expérience en tant que gestionnaire du patrimoine naturel, les Conservatoires souhaitent ainsi poursuivre leurs actions sur les cœurs de nature de la région tout en accompagnant d'autres acteurs au travers de leur expertise scientifique et technique pour une prise en compte du patrimoine naturel partout où cela est possible et pertinent, notamment pour la constitution de trames vertes et bleues et la préservation de la nature dite ordinaire.

Les choix de gestion mis en œuvre reposent sur un diagnostic détaillé des sites maîtrisés et de leur contexte (écologique, social, économique), une analyse des enjeux et la définition d'objectifs cohérents avec ceux-ci (tout en étant atteignables). L'outil « plan de gestion » est ainsi au cœur du système de décision. Depuis 2012, à l'échelle des 2 Conservatoires, 149 plans de gestion ont été rédigés (premier ou renouvellement). Le taux de couverture approche ainsi les 90% pour chacun des conservatoires. Ces plans de gestion sont systématiquement concertés avec les partenaires locaux, à travers notamment l'animation de comités de gestion rassemblant propriétaires et usagers. Les plans de gestion multi-sites, construits à l'échelle d'un territoire, ont été développés.

Une partie importante de la gestion de sites est réalisée grâce à des partenariats locaux, en premier lieu des éleveurs, sans lesquels les coûts d'intervention seraient bien plus élevés. A la fin 2016 environ 130 éleveurs disposaient d'un contrat (sous différentes formes juridiques). Les chantiers d'insertion, les structures éducatives (MFR, lycées d'enseignement agricoles) constituent des partenaires également essentiels à la mise en œuvre des opérations tout en permettant de délivrer une formation pointue à des jeunes et des personnes en difficulté d'emploi. En parallèle un volume d'activités important a été confié à des entreprises spécialisées,

régionales pour l'essentiel, qui parfois développent des outils et des savoir-faire extrêmement spécialisés.

Pour les 5 années à venir, l'un des défis à renouveler sera de poursuivre une gestion efficace de l'ensemble des sites maîtrisés (et à venir) avec des moyens financiers plus incertains, voire réduits. Plusieurs pistes sont identifiées :

- Renforcer les capacités internes de gestion en dotant les équipes de matériels et équipements plus performants.
- Renforcer les savoir-faire de gestion en renforçant les compétences pluridisciplinaires des équipes, en identifiant des référents thématiques et en mutualisant des moyens et compétences.
- Poursuivre le développement de la gestion pastorale des sites quand cela est pertinent au regard des enjeux de conservation, en priorité avec des éleveurs, à défaut par recours à un troupeau en interne.
- Développer la gestion participative des sites en renforçant l'implication citoyenne (adhérents, bénévoles), des communes et intercommunalités, des usagers.
- Inscrire la gestion des sites dans une approche partagée et fonctionnelle à l'échelle des territoires avec la mise en place de comités de gestion territoriaux liés aux plans de gestion multi-sites.

Par ailleurs, la contribution de la gestion des sites aux politiques d'insertion et de formation sera poursuivie.

Une autre façon de renforcer les moyens de gestion est de valoriser les services écosystémiques que représente la gestion des sites :

- Identifier les filières de valorisation des rémanents (bois énergie, compostage, sédiments...) ou de valorisation des produits agricoles.
- Favoriser les projets de recherche et développement de matériels innovants en lien avec le monde de l'entreprise, de la recherche et de la formation.
- Améliorer la compétence en génie écologique des entreprises grâce à l'expertise des CEN en gestion d'espaces naturels.



Chantier d'automne à l'étang de la Galoperie

Photo : © CEN - C.Lebriez



Remise en forme de la signalétique à la Hottée du Diable

Photo : © CEN

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
<p>Assurer, sur un réseau de sites d'intervention croissant, la gestion permettant à minima le maintien du patrimoine naturel présent et partout où cela est possible son développement.</p>	<p>Maintenir voire renforcer les capacités internes de gestion : -en dotant les équipes de matériels et équipements performants. -en assurant l'entretien et le remplacement des matériels.</p>	<p>Liste des matériels acquis et budgets correspondants sur la période.</p>
	<p>Maintenir voire renforcer les capacités internes et les savoir-faire de gestion : -en renforçant les compétences pluridisciplinaires des équipes, -en identifiant des référents thématiques.</p>	<p>Bilan des formations en interne et externe Liste des référents thématiques</p>
	<p>Mutualiser les moyens de gestion entre les CEN</p>	<p>Bilan des actions de mutualisation réalisées (prêts de matériel, chantiers en commun...)</p>
	<p>Quand cela est pertinent au regard des enjeux de conservation, poursuivre le développement de la gestion pastorale des sites en priorité avec des éleveurs, à défaut par recours à un troupeau en interne.</p>	<p>Surfaces pâturées dans le cadre de partenariats avec des éleveurs locaux, Nombre d'éleveurs intervenants sur des sites gérés, nombre et type de contrats. (cf. le cas de la prise en compte des baux ruraux signés directement avec le propriétaire) Surfaces pâturées par un troupeau en interne. Production d'un argumentaire d'aide à la décision sur le troupeau en interne.</p>
	<p>Quand cela est pertinent au regard des enjeux de conservation, assurer la gestion et la restauration de milieux ouverts y compris par des défrichements ponctuels et dans le cadre des plans de gestion des sites concernés (cf. annexe 2 : carte des sites potentiellement concernés par une opération de défrichement)</p>	<p>Nombre de sites et surfaces concernées par un défrichement au sens de l'art. 167 de la loi Biodiversité</p>
	<p>Développer la gestion participative des sites: -en renforçant l'implication citoyenne (bénévoles, usagers, partenaires locaux...) dans la gestion</p>	<p>Nombre de chantiers nature réalisés et participants, heures de bénévoles dédiées à la gestion des sites.</p>
	<p>Développer la gestion participative des sites: -en développant l'implication des collectivités locales,</p>	<p>Nombre d'équipes intercommunales ou communales impliquées dans la gestion des sites et estimation du temps passé.</p>
	<p>Optimiser les procédures inhérentes à la gestion des sites: -Optimiser la procédure de mise en concurrence en l'adaptant à la nature des activités du Conservatoire. -Développer et améliorer la base de données travaux pour établir des bilans synthétiques des actions de gestion.</p>	<p>Nombre de mise en concurrence pour des opérations supérieures à 30 000 euros TTC. Liste des matériels de saisie de terrain acquis et budgets correspondants sur la période. Production de chiffres de synthèse sur la gestion mise en œuvre (nombre d'ha déboisés, de surfaces pâturées....), en interne, en externe...</p>
<p>Inscrire la gestion des sites dans une approche partagée et fonctionnelle à l'échelle des territoires en travaillant en synergie avec l'ensemble des acteurs (collectivités, propriétaires, aménageurs, usagers..).</p>	<p>Bilan des comités de gestion multi-sites mis en place.</p>	



Chantier nature © CEN - M.Binet

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Contribution de la gestion des sites aux politiques d'insertion et de formation	Poursuivre les collaborations avec les Etablissements d'Aide par le Travail (ESAT), les Etablissements pour l'insertion dans l'Emploi (EPIDE), les chantiers d'insertion (ADI80....)	Bilan annuel des collaborations avec des ESAT, EPIDE... Nombre de sites ayant fait l'objet de l'intervention d'une équipe d'insertion.
	Poursuivre le développement des partenariats avec des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur pour insérer les actions de gestion dans des séquences pédagogiques (lycées agricoles, BTS GPN...)	Nombre et bilan des partenariats développés. Nombre de chantiers réalisés sur les sites dans le cadre des séquences pédagogiques
Valoriser les services écosystémiques que représente la gestion des sites	Favoriser les projets de recherche et développement de matériels innovants en lien avec le monde de l'entreprise	Bilan des collaborations avec le monde de l'entreprise pour la création ou l'adaptation de nouveaux matériels ou itinéraires techniques.
	Améliorer la compétence en génie écologique des entreprises grâce à l'expertise des CEN en gestion d'espaces naturels	
	Mieux identifier les filières de valorisation des rémanents (Biomasse...) ou de valorisation des produits agricoles	Bilan sur la période du PAQ des différents modes de valorisation des produits issus de la gestion.
Déterminer un/des indicateur(s) d'évaluation de l'impact économique de la préservation, gestion, valorisation des sites	Créer et renseigner un ou plusieurs indicateurs d'évaluation	



Valoriser, sensibiliser et informer

La mission de valorisation est l'une des missions fondamentales des Conservatoires d'espaces naturels. Elle s'inscrit d'une part pleinement comme un moyen de renforcer la préservation des espaces naturels en permettant une appropriation accrue par les acteurs des territoires et correspond également à une volonté de transmettre des valeurs et des connaissances au plus grand nombre de nos concitoyens.

Durant les cinq premières années de l'agrément des deux Conservatoires, les principaux enseignements à l'échelle Hauts-de-France* que l'on peut retirer du premier plan d'action quinquennal sont :

- Une meilleure structuration des activités d'éducation à la nature notamment par une professionnalisation accrue du secteur d'activités (embauche d'un animateur nature en Picardie, renforcement des moyens en Nord Pas-de-Calais) qui s'est traduite vers des programmes plus larges, une diversification des publics touchés et une augmentation globale du nombre de personnes touchées.
- Des outils de communication qui ont évolué avec les technologies ; au-delà des sites internet renouvelés, les Conservatoires ont su investir les réseaux sociaux élargissant ainsi le spectre des publics pouvant être informés et sensibilisés.
- Un nombre de sites accessibles au public et aménagés en augmentation notamment par le fait d'un nombre de sites gérés plus important.
- La visibilité des Conservatoires est meilleure grâce aux actions mises en place et évoquées précédemment, cela se traduit par une couverture médiatique accrue et le développement de la vie associative (plus d'adhérents et plus de bénévoles).
- Des marges d'amélioration encore possible sur ces questions, notamment sur notre capacité à impliquer plus le monde de l'entreprise dans nos actions, à continuer à renforcer notre assise citoyenne (adhérents, bénévoles, sympathisants), à acquérir une notoriété qui facilite la mobilisation des parties prenantes dans nos projets...

Le renouvellement du plan d'actions quinquennal s'inscrit dans la continuité des précédents plans de chaque Conservatoire d'espaces naturels mais dans un périmètre régional nouveau, celui des Hauts-de-France. Cela se traduit par une convergence des objectifs, une volonté de mutualisation d'un certain nombre d'outils et de méthodes et plus particulièrement dans ce domaine de la valorisation, un « discours » commun construit à l'échelle régionale.

*Pour avoir les éléments propres à chaque Conservatoire, se référer aux évaluations.

Les objectifs s'articulent autour de trois axes : faire connaître, faire aimer, faire agir, axes dans lesquels nous retrouverons la plupart des actions du premier plan, reformulées en fonction des résultats obtenus et de la nouvelle échelle de travail.

1 - Faire connaître

Il s'agit ici de renforcer la lisibilité des Conservatoires d'espaces naturels auprès de l'ensemble des publics régionaux (habitants, parties prenantes sur les sites gérés, collectivités, usagers...) et de mieux faire connaître les missions, valeurs et méthodes de nos associations, ainsi que les résultats acquis au fil des ans en faveur du patrimoine naturel. La nouveauté réside principalement dans la volonté de mutualiser les outils de communication à l'échelle des Hauts-de-France. Cet objectif sera à réexaminer à l'aune des perspectives de fusion des deux Conservatoires qui, a priori, pourrait faciliter la communication à l'échelle régionale, valoriserait de façon plus évidente l'implication de la Région et améliorerait la communication institutionnelle.

Il est important aussi que la communication serve à mieux faire connaître le rôle des espaces naturels dans la résilience des territoires vis-à-vis des changements climatiques ou de phénomènes plus «naturels» (crues par exemple), comme dans le développement harmonieux des territoires.

2 - Faire aimer

À travers ce volet, deux cibles : d'une part faire prendre conscience aux divers publics de la valeur intrinsèque mais aussi des services rendus par le patrimoine naturel des Hauts-de-France, en essayant d'aller toucher des publics non sensibilisés ou en situation de handicap. Rendre fiers les habitants de notre région de leurs espaces naturels, qu'ils soient emblématiques ou de proximité, est un travail de longue haleine mais nécessaire pour un meilleur soutien populaire aux actions de préservation de la nature et par extension aux actions des Conservatoires d'espaces naturels.

Pour cela les Conservatoires d'espaces naturels s'appuient sur un réseau de sites qui maille le territoire régional et qui sont autant d'espaces pouvant accueillir des visiteurs, des animations... Dans la mesure du possible, permettre à chaque habitant d'accéder à la nature à moins de 20 km de chez lui est un des objectifs des Conservatoires à moyen terme.

L'éducation à la nature reste un objectif important à travers notamment le développement des projets «Citoyens par nature» qui mobilisent autour des sites gérés une communauté d'acteurs locaux (communes et leurs services, écoles, habitants, associations locales...) et qui sont très appréciés.

Les actions doivent permettre au-delà de la sensibilisation globale des habitants de la région, de renforcer le tissu associatif de nos Conservatoires notamment en augmentant le nombre des adhérents.

3 - Faire participer

C'est l'un des objectifs à long terme, comment permettre au plus grand nombre de s'impliquer, de participer d'une manière ou d'une autre à la préservation et la gestion de la nature en Hauts-de-France. Un certain nombre d'outils le permettent d'ores et déjà et seront poursuivis : les chantiers nature, le réseau des conservateurs bénévoles, les suivis naturalistes participatifs, les programmes de sciences-participatives, les

financements participatifs.

Le nouveau plan d'action mettra en outre l'accent sur d'autres volets : le renforcement de l'implication du monde de l'entreprise (via notamment la création d'un club d'entreprises) ou la recherche d'une forme de co-construction plus aboutie de la gestion des sites (concept de gestion participative).



© CEN - B.Gallet



Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
<p>Etre identifiée comme une association de protection de la nature, au service de l'intérêt collectif, avec 5 grandes missions: connaître, protéger, gérer, valoriser, accompagner = FAIRE CONNAITRE</p>	Adopter une stratégie de communication commune et mutualiser les outils de communication à l'échelle Hauts-de-France	Liste des outils mutualisés
	S'appuyer sur les relais locaux pour communiquer, diffuser et relayer les messages des CENs	Nombre de relais identifiés et nombre de relais actifs
	Construire un message partagé par tous (administrateurs, bénévoles, équipes) pour promouvoir les Conservatoires et leurs actions	Livrets rédigés
	Privilégier la communication d'un ensemble de sites pour créer des passerelles inter-sites et un ancrage local fort (programmes d'animation, publications, aménagement de sites...)	Liste et nombre des sorties nature thématiques
	Développer les «événementiels» locaux	Liste des événements
	Créer un événement annuel de portée régionale mobilisant les grands partenaires	
	Mettre en place (ou participer à) un ou plusieurs événementiels régionaux à date fixe (Fréquence grenouille, chantier d'automne, Festival de l'arbre, Fête des mares, Fête de la nature, Hauts-de-France propres mais aussi stands...)	Nombre de sorties nature et chantiers nature labellisés /événements
	Favoriser une approche croisée des patrimoines pour toucher un public plus large	Liste et nombre des sorties nature thématiques
	Conforter et développer les relations presse	Nombre de relations/communications presse
	Développer une politique de valorisation des résultats techniques et scientifiques par des publications dédiées	Nombre de publications et Revues/ Médias utilisés
	Améliorer la lisibilité des Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France sur les sites préservés	Nombre de sites équipés
Mieux mettre en évidence le rôle des espaces préservés dans l'économie locale et les services écosystémariques rendus	cf. Axe «Gérer' / Créer et renseigner un ou plusieurs indicateurs d'évaluation del'impact sur l'économie locale	

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
<p>Ouvrir les sites au public / Faire adhérer aux valeurs portées par le CEN et impliquer les citoyens / les populations locales / Favoriser le sentiment d'appartenance à une «communauté de valeurs» et fidéliser les membres = FAIRE AIMER</p>	Favoriser une offre de nature plus large pour les habitants des Hauts-de-France en confortant le réseau de sites ouverts au public, y compris pour les publics en difficulté.	Nombre de sites ouverts au public et niveau d'accessibilité
	Augmenter le nombre de participants aux sorties et chantiers nature	Nombre de chantiers nature et nombre de journées consacrées
	Organiser des temps forts mobilisateurs pour les bénévoles et adhérents en impliquant l'équipe	Liste des événements et nombre de participants
	Organiser des formations et des transferts de connaissances	Nombre de journées organisées Nombre de rencontres organisées
	Développer le réseau des Conservateurs bénévoles	Nombre de Conservateurs bénévoles et de sites concernés
	Convertir les contacts (abonnés de la newsletter, les Fans sur Facebook, public des stands, animations...) en adhérents ou bénévoles	Nombre d'adhérents
	Développer l'éducation à la préservation du patrimoine naturel sur les sites des CENs (et milieux environnants) et ceci dans le but d'intégrer la préservation du site dans le contexte local ou contribuer à son développement en liant des contacts avec des structures spécialisées	Nombre d'animations et de participants
	Améliorer les compétences internes sur certains publics et thématiques spécifiques	Formations suivies
	Améliorer l'image 'naturelle' de la Région Hauts-de-France et son appropriation par les habitants	Outils développés



Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Proposer des projets participatifs (offre précise d'actions pouvant s'adresser spécifiquement à la cible) = FAIRE AGIR /FAIRE PARTICIPER	Favoriser l'implication des entreprises locales et régionales à travers la création d'un club d'entreprises et des démarches proactives	Création du club d'entreprise soutenant les Conservatoires
	Mobiliser les outils de financement participatif pour réaliser des projets	Nombre de projets avec financement participatif et argent récolté
	Assurer le relais des programmes vigie-nature grand public à l'échelle régionale et favoriser l'émergence de relais locaux	Stratégie définie
	Maintenir et diversifier notre offre de chantiers nature avec le grand public, les écoles et les entreprises	Liste et nombre de chantiers nature par types de publics
	Développer les activités de bénévolat, valoriser leur implication et les fidéliser	Nombre d'heure de bénévolat par type d'activité
Structurer une base de données liée au champ de la valorisation		Bilans communs produits

AXE 2 :
Accompagner les politiques publiques



Accompagner les porteurs de projets et les territoires

La démarche associative des Conservatoires d'espaces naturels est née il y a 40 ans en Alsace dans un contexte institutionnel où la préservation de la nature commençait à être de plus en plus intégrée dans les textes (loi de protection de la nature de 1976) mais restait très absente des compétences de l'État ou des collectivités. En 40 ans la compétence «publique» en la matière s'est très nettement étoffée. En parallèle, le réseau des Conservatoires, en se développant, a acquis une forte expertise en matière de gestion d'espaces naturels. Il était donc logique que la place des Conservatoires évolue et qu'ils jouent un rôle de plus en plus affirmé dans l'accompagnement de la mise en œuvre des politiques publiques.

Ce rôle a d'ailleurs été confirmé dans la loi biodiversité qui modifie l'article L414-11 du Code de l'environnement comme suit :

« Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Ils mènent également des missions d'expertise locale et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel. »

D'une mission complémentaire, « accompagner » est devenue désormais une cinquième mission dans le fameux corpus «CPGVA : connaître, protéger, gérer, valoriser, accompagner».

Si l'on regarde les cinq premières années de l'agrément des deux Conservatoires, on note dans ce domaine des différences assez notables dans les types d'accompagnement avec des spécificités liées aux trajectoires de chaque Conservatoire, à leur ancienneté et à leur contexte partenarial. En se plaçant dans une dynamique Hauts-de-France, ces différences deviennent des atouts car elles sont en général complémentaires et apportent de fait un niveau de compétences et d'interventions collectives renforcé.

En termes d'évaluation des plans précédents on peut retirer un renforcement des partenariats avec les acteurs du foncier. Au-delà de la poursuite de l'action du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie en faveur de la politique des espaces naturels sensibles des départements, on peut souligner à titre d'exemple le renforcement du lien avec les SAFER (intégration au Conseil d'administration de la SAFER Hauts-de-France) ou encore le Conservatoire du littoral avec la signature de conventions par les deux Conservatoires, reconnaissant de fait leur capacité à gérer des terrains acquis par le Conservatoire du littoral.

Concernant les politiques de l'État, des Régions ou des Agences de l'eau, le constat est relativement similaire, dans la mesure où l'agrément conjoint État/Région leur permet de s'appuyer de façon plus importante sur les Conservatoires pour la mise en œuvre de leur politique. Cela s'est

traduit par exemple par la signature de conventions cadre avec les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, une implication dans la mise en œuvre des Réserves naturelles régionales (les Conservatoires d'espaces naturels gèrent ou co-gèrent 23 des 32 réserves naturelles régionales), ou encore les programmes d'actions sous pilotage des services de l'État (actualisation permanente des ZNIEFF, Inventaire régional du patrimoine géologique, réseau Natura 2000...). Il convient de souligner que les Conservatoires, au-delà de leurs compétences sur la gestion d'espaces naturels, ont développé une expertise dans de nombreux domaines naturalistes ce qui leur a permis d'accompagner des plans d'actions sur les espèces par exemple. Ils ont aussi développé une expertise sur la fonctionnalité des milieux, utile à la mise en œuvre de la trame verte et bleue à travers le SRADDET par exemple.

Plus globalement, on note une plus forte implication auprès des collectivités locales liées d'une part à un nombre de sites plus important et par conséquent des partenariats nouveaux mais aussi à la montée en puissance des communes et intercommunalités sur les sujets liés à la protection de la nature. De plus, de nouveaux partenariats sont à développer dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI.

Concernant les perspectives sur ce volet d'accompagnement, l'un des enjeux de renouvellement du plan d'actions quinquennal sera de mettre en cohérence les politiques des deux Conservatoires afin de s'appuyer sur les compétences de chacun pour renforcer la capacité globale d'accompagnement des politiques publiques. A l'échelle des Hauts-de-France, les Conservatoires ont une capacité d'ingénierie remarquable qu'il convient de souligner et probablement de mieux mettre en avant. En outre l'objectif de créer une antenne dans le Nord vise également à assurer un ancrage territorial homogène à l'échelle des Hauts-de-France.

Plus précisément, les actions se déclineront sur 5 axes :

- Contribuer à l'émergence et l'accompagnement des projets territoriaux favorables à la préservation des milieux et des espèces : l'enjeu principal et qui constitue une priorité réside ici dans la capacité des Conservatoires d'espaces naturels à accompagner les collectivités, notamment les EPCI, les EPAGE et les EPTB, dans leur montée en puissance dans le domaine de la préservation et gestion des espaces naturels.
- Contribuer à l'actualisation et à la mise en œuvre des politiques départementales impactant les espaces naturels.
- Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'échelle régionale, avec un accent à mettre sur les questions de la compensation, sujet qui prend de l'ampleur suite à la loi biodiversité.
- Contribuer à la mise en œuvre des politiques des Agences de bassin en matière de biodiversité, de milieux aquatiques et de zones humides : là encore la prise de compétence en matière de biodiversité terrestre des Agences de l'eau et la construction des XI^{ème} programmes constituent des enjeux forts pour les Conservatoires d'espaces naturels.
- Permettre une prise en compte optimale des enjeux de conservation du patrimoine naturel par les autres gestionnaires, en continuité avec les actions en cours mais aussi la perspective de structuration d'un réseau régional de gestionnaires.



Réunion du groupe SAPOLL

Photo : © SAPOLL

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Contribuer à l'émergence et l'accompagnement des projets territoriaux favorables à la préservation des milieux et des espèces	Poursuivre la contribution à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des chartes des PNR notamment en assurant la connaissance, protection, gestion et valorisation de sites au sein de leur territoire.	Bilan MFU à l'échelle de chaque Parc Nombre de conventions signées avec les PNR
	Contribuer à l'émergence ou à l'évolution de dispositifs agro-environnementaux favorables à la biodiversité	Nombre de projets montés et animés Nombre de MAEC signées et surfaces correspondantes Surface accompagnée en agroforesterie Nombre de sites CENs concernés
	Accompagner les collectivités locales dans leurs projets en lien avec leurs compétences (GEMAPI, TVB...)	Nombre de conventions de partenariats signées avec des collectivités dont nombre avec volet financier Moyens mobilisés
	Contribuer au développement et à l'assise du réseau Natura 2000 : - poursuivre et renforcer l'animation ou l'accompagnement scientifique et technique des animateurs pour les docob des sites où les CEN ont un ancrage territorial - contribuer en tant qu'expert aux réflexions régionales auprès des services de l'Etat et des collectivités opératrices	Nombre de Docobs élaborés / animés, surface concernée, nombre de participations au club Natura 2000
	Contribuer à la prise en compte de la biodiversité et géodiversité dans les projets d'aménagement du territoire (SCOT, PLU(i)...) par l'expertise, l'accompagnement et/ou la formation des personnels. Intégrer la notion d'ERC dans la planification.	Nombre de participations aux réunions d'aménagement du territoire (contribuant à la démocratie participative) Nombre de participations en CDPENAF / CDNPS Nombre de participations en enquête publique Nombre et liste des documents de planification accompagnés
	Favoriser la prise en compte des milieux naturels dans les projets de développement économique	Nombre et listes des projets accompagnés
Contribuer à l'actualisation et à la mise en œuvre des politiques départementales impactant les espaces naturels	Contribuer à la révision des schémas ENS départementaux : apport d'éléments de connaissance, participation aux groupes de travail (définition des ZPENS...) et comité de pilotage	Schémas ENS révisés intégrant des données CEN, liste des éléments fournis par les CEN intégrés dans les schémas ENS
	Rester ou devenir un partenaire essentiel des départements pour la mise en œuvre de ces schémas au travers du développement de projets et/ou de la gestion des espaces naturels sensibles départementaux	Surfaces ENS gérées par les CEN
	Accompagner la prise en compte de la biodiversité et géodiversité dans les politiques départementales	Nombre et liste des actions spécifiques menées (formations...)

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'échelle régionale	Renouveler les CPOs avec l'Etat et la Région permettant un soutien financier renforcé	CPOs signés et montants engagés
	Contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre du SRADDET et de la SRB	Nombre de réunions, liste des propositions CEN retenues
	Accompagner la SCAP	Surface et nombre de sites protégés sur la période avec des outils SCAP / avec des outils de la liste complémentaire
	Coordonner l'actualisation permanente des ZNIEFF.	Nombre de ZNIEFF et surface créées et actualisées
	Coordonner l'IRPG	Nombre de sites géologiques et surface intégrés dans l'IRPG Nombre de sites actualisés
	Contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les espèces exotiques envahissantes et la coordonner	Nombre d'actions coordonnées Nombre d'opérations menées sur les sites
	Contribuer à l'émergence ou à l'évolution de dispositifs sylvicoles favorables à la biodiversité et accompagner l'élaboration du Programme régional de la forêt et du bois	Nombre de projets accompagnés, surface associée Liste des propositions CEN intégrées dans le programme régional sur la forêt et le bois
	Etre acteur de la nouvelle gouvernance de la biodiversité en Région	Nombre de participations aux comités de coordination SINP et ORB
	Accompagner les projets de mesures compensatoires dans le respect de la loi et de la charte éthique des Conservatoires	Nombre de projets accompagnés, surface associée
Contribuer à la mise en oeuvre des politiques des Agences de bassin en matière de biodiversité et zones humides	Contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre du XIème Programme	Nombre de contributions
	Contribuer au SDAGE et aux SAGE	Nombre de GT / CLE desquels un CEN est membre Nombre et liste des études particulières réalisées et surfaces concernées Nombre de participations aux réunions de GT et CLE
	Contribuer à l'objectif d'acquisition des 20 000 ha de zones humides (en direct ou via d'autres opérateurs fonciers)	Surface acquise par les CEN via des subventions AE Surface acquise par les partenaires via des subventions AE et une animation CEN
	Poursuivre le partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie au travers du renouvellement au sein du Conservatoire d'une cellule d'assistance technique zones humides	Nombre d'ETP dédié
	Inscrire la démarche d'animation territoriale en faveur de la préservation de la biodiversité à l'échelle du bassin Artois-Picardie dans le conventionnement avec l'agence de l'eau	Inscrit ou non Nombre d'ETP
	Accompagner la prise de compétence biodiversité terrestre des agences	Surface / nombre de sites CEN subventionnés dans ce cadre et montant associé

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Permettre une prise en compte optimale des enjeux de conservation du patrimoine naturel par les autres gestionnaires	Apporter une expertise scientifique et technique aux collectivités ou propriétaires privés gestionnaires d'espaces naturels	Nombre de conventions d'accompagnement de gestion avec des collectivités ou des propriétaires privés et évolution des surfaces correspondantes.
	Apporter une expertise scientifique et technique aux exploitants agricoles gestionnaires de secteurs à forts enjeux écologiques.	Nombre de conventions d'accompagnement de gestion avec des exploitants agricoles et évolution des surfaces correspondantes.
	Apporter une expertise scientifique et technique aux gestionnaires forestiers (ONF, CRPF...)	Nombre d'expertise sur des plans d'aménagement forestier ou des plans simples de gestion.



Communal de Sorrus © CEN - B.Gallet

AXE 3 :

**Participer aux dynamiques de réseaux
et développer les partenariats**

Développer les réseaux et partenariats

L'une des plus-values des Conservatoires d'espaces naturels est de pouvoir s'appuyer sur un réseau de 29 Conservatoires, en métropole et en outre-mer, qui regroupent désormais près de 1000 salariés, des centaines de bénévoles actifs et des milliers d'adhérents, le tout animé par une fédération nationale.

Ce collectif est une source de bénéfices pour chaque Conservatoire par l'entremise de l'utilisation de ressources, d'expériences, de méthodes et d'outils développés sur les différents territoires. En outre, certains projets ne voient le jour que grâce à la mutualisation de moyens entre Conservatoires (par exemple : Logepro, logiciel de comptabilité analytique, l'élaboration et la publication de plaquettes, Fréquence Grenouilles...).

Au-delà, les Conservatoires d'espaces naturels s'investissent également dans le réseau des Réserves naturelles de France, permettant là aussi une mutualisation de moyens, entre autres sur des questionnements spécifiques aux RN, les 2 fédérations nationales travaillant par ailleurs ensemble sur de nombreux sujets, à titre d'exemple le changement climatique.

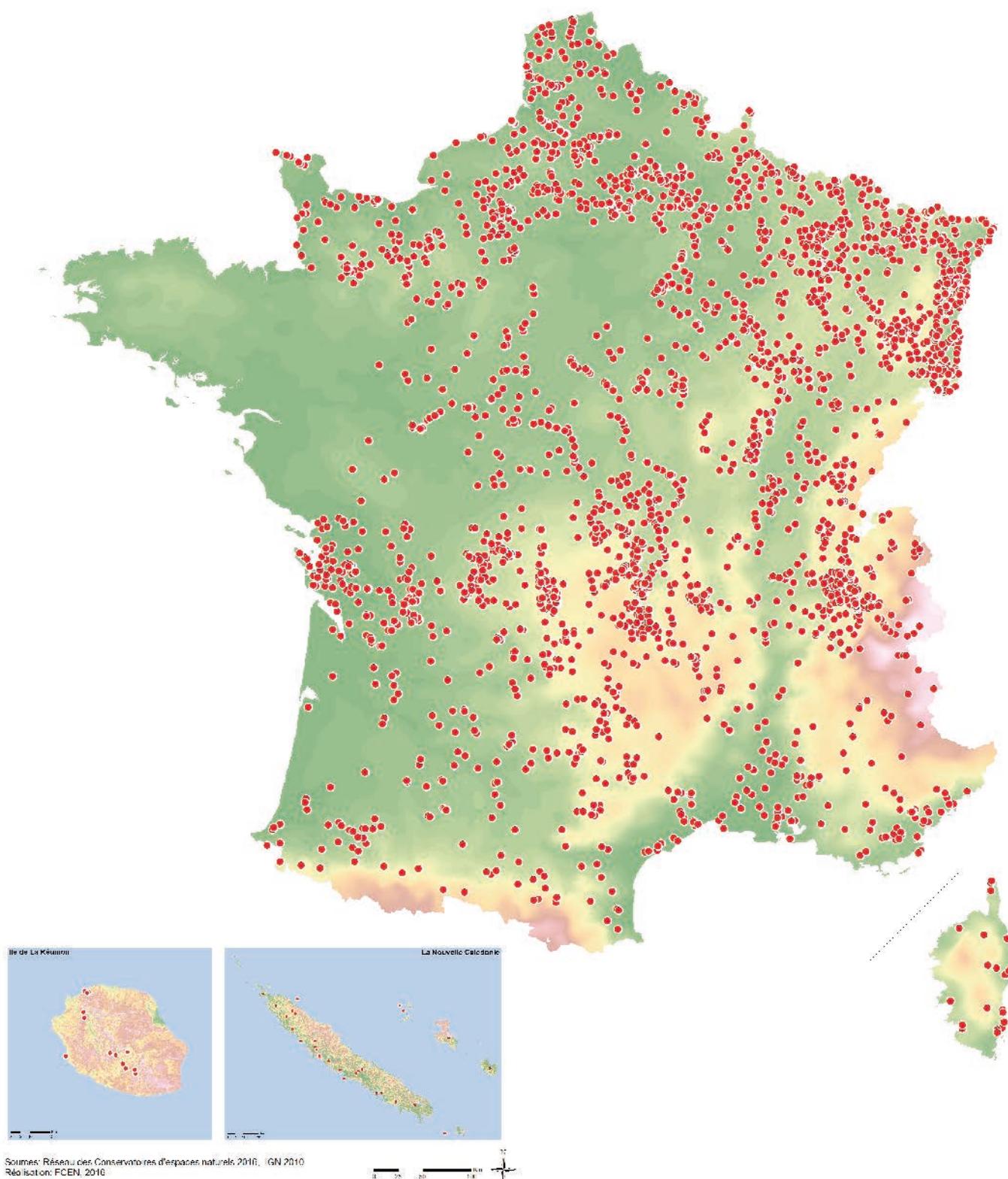
Cette implication a permis également de valoriser et de partager des projets sur lesquels les Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France ont été précurseurs ou ont avancé plus rapidement : le protocole d'analyse de la qualité des habitats par l'utilisation des syrphes est aujourd'hui utilisé par plusieurs Conservatoires d'espaces naturels et Réserves, la thématique scientifique est pilotée par le Conservatoire de Picardie au sein du réseau CEN, les Conservatoires des Hauts-de-France sont également fortement impliqués sur le patrimoine géologique, l'éducation à la nature, le champ de la compensation... C'est aussi une source de valorisation complémentaire pour les Hauts-de-France, souvent cités en exemple positif à l'échelle nationale. Cette forte contribution aux réseaux s'est également traduite dans leur gouvernance, le président actuel de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels est issu du Conservatoire de Picardie, tandis que Réserves naturelles de France a été présidée de 2013 à 2017 par un représentant du Conservatoire d'espaces naturels du Nord/Pas-de-Calais.

A une échelle plus locale, le bilan montre certaines différences entre le Nord/Pas-de-Calais et la Picardie qui s'explique par un jeu d'acteurs beaucoup plus dense en Nord/Pas-de-Calais et donc par un besoin plus important de pouvoir travailler en réseau. Groupe Mares, réseau des gestionnaires de Réserves naturelles... issus du Nord/Pas-de-Calais, sont amenés à se structurer à l'échelle Hauts-de-France.

Pour le renouvellement du plan d'actions quinquennal, un travail sera nécessaire pour structurer et animer les réseaux à la nouvelle échelle régionale avec une ambition renforcée sur le réseau des gestionnaires pour qu'il soit plus large que le réseau des gestionnaires de réserves naturelles préexistant en Nord/Pas-de-Calais.

Le travail en réseau s'appuiera également sur des partenariats maintenus ou créés avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la préservation de la nature (publics, universitaires, associatifs, consulaires, privés...) pour s'appuyer sur les complémentarités des organisations.

Les sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels au 1er janvier 2016



Source : Réseau des Conservatoires d'espaces naturels 2016, IGN 2010
Réalisation : FCEN, 2016

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Participer et bénéficier des actions du réseau Conservatoires d'espaces naturels	Participer aux congrès, conférences techniques et séminaires (administrateurs et équipe salariée).	Nombre de participations Nombre d'ateliers/CTT animés
	Contribuer aux actions mutualisées et plus particulièrement dans les domaines où les CEN des Hauts de France peuvent être force de proposition : communication, SIG-BDD, suivis scientifiques, patrimoine géologique, éducation à la nature, mécénat, foncier, mesures compensatoires...	Nombre et liste de projets du réseau dans lesquels les CEN des Hauts-de-France ont contribué. Nombre de représentations nationales et valorisation dans le bilan de la Fédération.
Participer et bénéficier des actions du réseau Réserves naturelles	Participer aux congrès, commissions, ateliers...	Nombre de participations Nombre d'ateliers/commissions animés
	Contribuer plus particulièrement aux projets Syrphe, patrimoine géologique, éducation à la nature, ...	Nombre et liste de projets du réseau dans lesquels les CEN des Hauts-de-France ont contribué.
Favoriser une synergie des acteurs de la préservation des milieux et des espèces en mobilisant les compétences des Conservatoires dans l'animation de réseaux régionaux	Animer un réseau des acteurs de la valorisation des milieux aquatiques : Groupe Mares	Programme et rapport d'activités annuel
	Structurer et animer un réseau des gestionnaires à l'échelle Hauts de France : gestionnaire de milieux, infrastructures, espaces verts/intercos. Participer à l'animation du réseau des animateurs N2000	Note de structuration élaborée Nombre de réunions et compte-rendus des réunions des groupes
	Créer une dynamique collaborative autour des thématiques liées à la faune	Note de préfiguration élaborée
Animer, créer ou contribuer à des réseaux naturalistes thématiques en complémentarité avec les autres acteurs naturalistes		Liste des groupes thématiques créés et/ou animés
Mise en place de projets communs avec les structures apparentées limitrophes (CEN Haute-Normandie, CEN Basse Normandie, CEN Champagne Ardennes, Natagora, Naturpuunt, KWT...)		Liste des projets
Renforcement et création de partenariats	Partenariats académiques : MFR, Lycées, Universités, Grandes écoles	Liste des partenariats établis
	Partenariats avec monde naturaliste : CBN, GON, Picardie Nature, CMNF, SMNF, SGN, Nord Nature, SBNF...	
	Partenariats avec les usagers de la nature : chambres d'agriculture, CRPF, FDAPPMA, Fédérations départementales et régionale de chasse...	
	Partenariats avec les établissements publics : PNR, ONCFS, AFB, CELRL, MNHN	
	Partenariats avec les entreprises	

ORGANISER

Adapter les modes d'organisation des structures

Avec la mise en œuvre de la loi NOTRe les collectivités territoriales se réorganisent sur un champ géographique et de compétences transformés. Ainsi la Région Hauts-de-France est née début 2016 et depuis, les communes et communautés de communes se réorganisent, influençant voire modifiant ainsi l'environnement partenarial et financier des Conservatoires d'espaces naturels.

Comme ils l'ont toujours fait au cours de leurs développements passés, les Conservatoires s'adaptent en raison des besoins générés par les actions nouvelles qu'ils entreprennent et en fonction des attentes de leurs partenaires financiers et techniques.

À l'heure où l'Etat et la Région redéployent leurs moyens à l'échelle des Hauts-de-France dans le domaine de l'action pour l'environnement et la biodiversité, les deux Conservatoires d'espaces naturels en Région entreprennent de mettre en commun, d'harmoniser voire de rapprocher le plus possible leurs moyens, leurs méthodes et leurs compétences en vue d'améliorer de façon permanente l'efficacité des actions proposées et entreprises.

Au cours des cinq dernières années les Conservatoires ont mis en place des objectifs d'amélioration de l'organisation et de la gestion de leurs structures respectives. En Picardie, de nombreux outils, méthodes et procédures ont été mis en place pour améliorer la sécurisation du fonctionnement de la structure. De même, la pérennisation des financements s'est traduite par le maintien des budgets globaux annuels à un niveau inférieur à 4.5 millions d'euros, par un recours raisonné aux fonds FEDER inférieurs à 15 % du budget, par une gestion des frais de structure inférieure à 15% du budget et par des résultats nets comptables traduisant l'équilibre financier général de la structure. Un prêt de financement de la trésorerie sur cinq ans a été remboursé et les partenariats n'ayant pas changé fortement dans leurs conditions de mise en œuvre, un nouveau prêt d'un montant similaire a été renouvelé avec les quatre mêmes organismes de financement pour cinq nouvelles années. En outre, le Conservatoire a modernisé ses outils et méthodes de saisie et capitalisation des données en adoptant un système nationalement utilisé par les CEN. La formation des personnels fait l'objet d'efforts constants et importants pouvant représenter jusqu'à huit fois l'obligation légale. Enfin le Conservatoire a fait vivre cinq conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'Etat et les collectivités territoriales, et dispose de partenariats similaires avec les deux agences de bassins.

De son côté, le conservatoire du Nord Pas-de-Calais, a mis en œuvre ses objectifs et ainsi démultiplié ses partenaires financiers qui ont plus que doublé en nombre. Cette diversification des financements a eu un double effet, d'une part cela a permis l'augmentation globale du budget du Conservatoire permettant d'assurer le développement de ses missions et d'autre part cela a permis de réduire la part apportée par le Conseil Régional. De même des améliorations sont réalisées par la rédaction de procédures associant toutes les missions internes concernées pour la rédaction des plans de gestion. Un autre objectif conséquent de cette période quinquennale passée a consisté dans la conception et la réalisation d'un grand projet de construction de locaux exemplaires au plan environnemental. Dans le même esprit

d'éco-responsabilité le Conservatoire a poursuivi et renouvelé en 2015 sa labellisation EMAS. Dans le souci du renforcement de la fibre associative, le Conservatoire a investi un peu plus le développement de l'assise citoyenne à travers notamment un guide du bénévolat. Enfin, le Conservatoire a fait évoluer son organisation interne en territorialisant ses actions par la mise en place d'équipes dites territoriales (chargé de mission territorial, chargés d'études, agents techniques) favorisant ainsi le lien aux territoires.

Après deux années d'échanges et d'apprentissage du « savoir travailler ensemble » les conservatoires ont créé le 11 juillet 2017 l'association « Les conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France » ayant pour vocation d'assurer leur représentation auprès des partenaires notamment Etat et Région, de développer des programmes d'action à l'échelle régionale ou suprarégionale, d'étudier les conditions d'un rapprochement pouvant aller jusqu'à la fusion.

Le présent plan d'action quinquennal court sur une période déterminante de l'avenir des conservatoires en Hauts-de-France. Ils entreprennent sur cette période de mettre en place tous les moyens organisationnels, financiers, partenariaux et technologiques répondant aux enjeux nouveaux auxquels ils sont désormais confrontés.

Les travaux entrepris depuis deux ans vont s'intensifier sur quatre grands types d'actions :

1) Poursuite du rapprochement des deux Conservatoires

Outre la mise en cohérence des outils organisant la gouvernance des deux Conservatoires, les mois à venir s'attacheront à étudier avec l'aide d'un auditeur externe les conditions de réalisation d'un rapprochement pouvant aller jusqu'à la fusion. Ces travaux seront animés par l'association nouvellement créée : Les Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France. Ils se feront en s'appuyant sur les avis et délibérations des Conseils d'administration de chacun des Conservatoires.

En outre, cette association sera amenée à porter des projets communs de développement et de mutualisation à l'échelle de la nouvelle région.

2) Pérennisation des partenariats

Ces travaux de rapprochement viseront, pour ce qui est des aspects financiers des activités, à maintenir, voire accentuer la pérennisation des méthodes et outils de gestion existants. Ils permettront, à court terme, de les faire évoluer, si nécessaire, pour apporter une vision globale Hauts-de-France des budgets et de certains documents de sollicitation des partenaires et faciliter une communication Hauts-de-France. Ils veilleront également à conserver une maîtrise de l'évolution des budgets dans leur structure et leur volume. De même, cette maîtrise se retrouvera dans la répartition des types de charges avec notamment la volonté de contenir dans le temps l'évolution des frais de structure. S'agissant des recettes, la préoccupation sera de contenir le recours aux fonds européens (hors Natura 2000) à un niveau compatible avec les capacités de trésorerie respectives de chaque conservatoire.

Par ailleurs, il s'agira pour les deux conservatoires de mettre en cohérence ou en synergie les partenariats financiers. Dans cette optique, ils veilleront à s'assurer de la complémentarité et de la cohérence des CPO qu'ils mettent en place ou renouvellent.

3) Sécurisation des activités et des moyens disponibles

Le Plan d'Action Quinquennal est le socle des orientations stratégiques sur lequel les conservatoires s'appuieront pour décliner le développement de leurs activités et le

déploiement des moyens nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. Les programmes d'actions prendront en compte l'état d'avancement des opérations prévues dans ce document d'orientation (PAQ).

Sécuriser le fonctionnement des conservatoires passera également par la mise en place d'une démarche commune de construction budgétaire dont les projets associeront l'expertise de toutes les équipes opérationnelles qu'il s'agisse de projets communs ou de projet développés par chacun d'eux.

Que ce soit en matière administrative, technique, financière ou fiscale, cette sécurisation demandera à comparer, conforter voire mutualiser les outils et méthodes utilisés. Le champ des travaux est vaste compte tenu de la nature complexe des partenariats dont bénéficient les deux conservatoires. Pour autant, l'objectif du rapprochement est d'aller vers des procédures similaires voire identiques en matière de contrôle de gestion des activités et notamment pour ce qui est du suivi de la trésorerie.

Au-delà de la sécurisation à caractère financier il en est une autre tout aussi déterminante pour l'avenir des conservatoires c'est-à-dire celle des équipes de salariés et de bénévoles. Il conviendra d'identifier leurs compétences individuelles et collectives pour une utilisation efficiente à l'échelle régionale. Celles-ci pourront être renforcées grâce à la mise en cohérence ou en synergie des plans de formation et des moyens correspondants. De plus les conservatoires veilleront à assurer l'adaptation des postes aux évolutions des technologies et des contextes institutionnels.

Si, d'une manière générale, la mise en cohérence voire en partage de certains moyens techniques sera recherchée, il est un domaine où déjà les équipes ont avancé et poursuivront leurs efforts à savoir la structuration des outils informatiques pour créer une interface globale sur les conservatoires.

4) Développement des capacités d'ingénieries : études – méthodes - moyens

Les évolutions technologiques des cœurs de métiers et celle de l'environnement partenarial et économique des activités nécessitent des adaptations permanentes pour répondre à de nouveaux enjeux. Ces changements prendront un accent particulier au cours de ce plan d'action quinquennal en raison des transformations de l'organisation territoriale déjà évoquée. Des objectifs sont identifiés en vue de structurer un centre de ressources partagé avec des moyens documentaires communs et une capacité à former en interne et en externe. Il sera également envisagé la création d'un pôle de recherche et développement dont le champ sera le plus large possible par rapport aux activités des conservatoires et pour lequel des expérimentations pourraient être initiées. Le rapprochement des deux conservatoires s'accompagnera d'une démarche éco-responsable à l'échelle de la Région.

Enfin, considérant qu'au niveau des Hauts-de-France, les conservatoires appuient leur action sur quatre implantations sur les cinq départements régionaux, il est proposé de créer une antenne dans le département du Nord afin de renforcer la proximité territoriale.



Création de l'association «les Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France» lors de l'assemblée générale commune des CEN à Arras, le 29 avril 2017.

Photo : © CEN - L.Caron



L'équipe des Conservatoires d'espaces naturels Hauts-de-France lors du séminaire Inter-CEN dans l'Abbaye de Valloires à Argoules, en novembre 2015.

Photo : © CEN - R.Monnehay

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Optimiser la gouvernance	Poursuivre une mise en cohérences des statuts/règlements intérieurs des deux CEN	Statuts et règlement intérieur modifiés si besoin
Poursuivre la démarche de rapprochement des deux CEN	Faire vivre l'association des CEN Hauts-de-France	CR Réunions de CA
	Dynamiser les projets et travaux de coopération et de mutualisation	Liste des projets communs, coportés
	Réaliser une étude d'impact de la fusion	Rapport produit
Assurer la pérennité financière	Assurer une croissance budgétaire raisonnée accompagnant le développement continu du réseau de sites et de l'activité	Evolution du budget annuel (montants)
	Fixer un taux maximum de fonds européens (hors N2000) dans chaque budget annuel par décision du conseil d'administration	Liste des taux de fonds européens
	Maîtriser les frais de structure	Pourcentage des frais de structure et évolution
	Rechercher un résultat net comptable excédentaire et un résultat financier en amélioration	Evolution des résultats annuels et des résultats financiers
	Diversifier les partenaires financiers, notamment avec les intercommunalités) et mobiliser des crédits au titre des politiques publiques autres qu'environnementales (tourisme, culture, économique...)	Nombre de partenaires financiers dont nouveaux
	Assurer une veille régulière en matière d'ingénierie financière et l'évolution des compétences des collectivités	
	Développer une démarche marketing structurée de partenariats avec des entreprises présentes en région pour développer le mécénat	Nombre d'entreprises démarchées et nombre d'entreprises partenaires, moyens mobilisés (financiers, compétences, apports en nature...)
Pérenniser le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs	Mise en cohérence ou en synergie des partenariats S'assurer de la complémentarité et de la cohérence des CPO entre les 2 CEN	Nombre de CPO, avec quels partenaires
Sécuriser le fonctionnement interne de la structure et des équipes	Etablir les programmes d'activité en s'appuyant sur le PAQ et son avancement	Programme d'activités annuel
	Organiser une démarche de construction budgétaire commune aux deux CEN déclinant les activités dans une démarche de projets associant toutes les équipes opérationnelles	Adoption d'une démarche commune
	Conforter et mutualiser les outils, méthodes et procédures de contrôle de gestion des activités, notamment de suivi de la trésorerie	Liste des outils et nombre mutualisé - cahier de procédures rédigé
	Partager voire mettre en cohérence les plans de formation des deux CEN	Bilan de mise en oeuvre des plans de formation
	Veiller à ce que l'ensemble des salariés bénéficient d'un accès aux formations	Bilan de mise en oeuvre des plans de formation

Objectifs	Sous-objectifs	Indicateurs proposés
Améliorer la gestion des équipes	Identifier les compétences collectives à l'échelle des Hauts-de-France et les utiliser de façon efficace à l'échelle régionale	Référentiel des compétences collectives
	Assurer l'adaptation des postes aux évolutions des technologies et des contextes institutionnels	
Structurer les outils informatiques pour créer une interface globale sur le CEN (VisuCEN)	Maintenir un bon niveau de modernité des outils de gestion des données. Créer un tableau de bord général du Conservatoire permettant d'établir des bilans réguliers (autant que possible à l'échelle HdF) de la gestion et d'alimenter le tableau de bord de la Fédération	Création et alimentation d'un tableau de bord commun, cohérent avec le TdB fédéral
Structurer un centre de ressources	Assurer une gestion documentaire à l'échelle des Hauts-de-France	Gestion documentaire mutualisée
	Assurer une gestion iconographique à l'échelle des Hauts-de-France	Gestion iconographique mutualisée
	Etudier la faisabilité technique et financière d'ouvrir ces ressources documentaires et iconographiques à un public externe	Etude réalisée
	Créer les interfaces avec les autres centres de ressources dédiés aux espaces naturels	Création des interfaces si pertinent
	Doter le Conservatoire de la capacité à former divers publics y compris internes	CEN agréés organismes de formation et nombre/thèmes de formations dispensées
	Mieux organiser le système d'archivage	Démarche initiée
Envisager la création d'un pôle de recherche et développement	Favoriser, capitaliser et valoriser l'innovation dans tous les domaines d'activités des CEN ; mettre en place une veille sur le sujet	Note d'opportunité rédigée et le cas échéant démarche initiée
Réduire l'empreinte environnementale des activités	Structurer une démarche éco-responsable à l'échelle des Hauts-de-France	Système de management environnemental formalisé à l'échelle Hauts de France
	Créer une antenne dans le département du Nord	Création effective de l'antenne Nord



Assemblée générale des Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France © CEN - E.Tremel

Indicateurs globaux

- Définir quelques espèces phares pour lesquelles on détermine un % de stations préservées CEN
- % espèces préservées (LRR, ZNIEFF) - 1 ou N sites
- Nombre de données naturalistes produites et entrées en base annuellement
- Nouvelles espèces préservées par le CEN
- Accroissement des données Habitats centralisées: surface, nombre de sites couverts, liste des habitats
- % sites (ou surfaces) couvert par un PDG
- Nombre de PDG rédigés sur la période
- Espèces disparues sur les sites CEN
- Espèces absentes du réseau de sites CEN
- Indicateur pollinisateurs éventuel à construire
- Nombre de taxons présents sur sites CEN
- MFU par catégorie (Nbr de sites et surface)
- MFU par type de propriétaire (privé, commune, dept, Etat...) - (Nombre de sites et surface)
- % MFU nouvelle issue de la stratégie patrimoniale
- % MFU nouvelle issue de la compensation
- Nombre d'opérations de gestion réalisées (par nature, par type d'intervenant)
- Sites pâturés/fauchés (Nombre, surface)
- Cheptel (type animal)
- Surfaces restaurées ou entretenues
- Surfaces en libre évolution/non intervention
- Nombre de conventions d'usages en cours de validité
- Nombre d'exploitants agricoles présents sur les sites
- Nombre de prestataires externes (ou volume en jours.h, ETP si accessible)
- Nombre de Chantiers insertions (ou volume en jours.h, ETP si accessible)
- Nombre d'adhérents
- Nombre de fans facebook
- Nombre de conservateurs bénévoles et nombre de sites couverts
- Nombre d'heures de bénévolat / abandon de frais
- Nombre de sites ouverts au public et aménagés
- Nombre de sorties nature
- Nombre de participants aux sorties nature
- Nombre de projets en financement participatif
- Nombre de publications techniques et scientifiques
- Volume financier des principaux partenariats (Etat, Région, Départements, AE)
- Nombre et volume financier des partenariats avec d'autres collectivités

Glossaire

IRPG : Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

CRPG : Commission Régionale du Patrimoine Géologique

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

IZH : Indicateurs de Zones Humides

MFU : Maîtrise Foncière et d'Usage

ORB : Observatoire Régional de la Biodiversité

INTERCO : Intercommunalités (communautés d'agglomération)

DISEN : Délégation Inter-Service de l'Eau et de la Nature

MISEN : Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature

CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

CDNPS : Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages

SCOT : Schéma d'Organisation du Territoire

PLU : Plan Local d'Urbanisme

APB : Arrêté de Protection de Biotope

CRRG : Centre Régional des Ressources Génétiques

CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectifs

POUR LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NORD PAS-DE-CALAIS

160 RUE ACHILLE FANIEN - ZA DE LA HAYE - 62190 LILLERS

Tél : 03 21 54 75 00 | Mail : contact@cen-npdc.org | Site web : www.cen-npdc.org



Enregistré EMAS,
le Conservatoire
d'espaces naturels
s'engage à réduire
son impact sur
l'environnement.

POUR L' AISNE. L' OISE ET LA SOMME

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

1 PLACE GINKGO - VILLAGE OASIS - 80044 AMIENS CEDEX 1

Tél : 03 22 89 63 96 | Mail : contact@conservatoirepicardie.org |

Site web : www.conservatoirepicardie.org



Principaux partenaires financiers :



Les Conservatoires d'espaces naturels Hauts-de-France sont membres de :

